



ENJEU DE CONSERVATION EN RÉGION PACA

FORT

Aire de répartition restreinte

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster*

Milieux
côtiers
(sableux)

CODE EUR
H2270

Correspondance cahiers d'habitats : 2270-1 / Corine biotope : 16.29x42.8



Description

Cet habitat correspond aux dunes côtières colonisées par des pins notamment le Pin parasol. Il inclut également des plantations anciennes de cette essence avec un sous-bois identique aux pinèdes d'origine naturelle. Le Pin parasol est généralement l'espèce dominante de ces formations boisées, souvent clairsemées.

Les espèces arborées ou arbustives caractéristiques de cet habitat sont le Pin parasol, le Genévrier de Phénicie, l'Arbousier, le Pistachier lentisque ou encore le Filaire à feuilles étroites. Le sous-bois qui s'y développe est représentatif des pinèdes méditerranéennes avec la présence de la Garance voyageuse, de la Salsepareille ou encore de l'Asperge à feuilles aiguës.

Situation en PACA

Cet habitat est présent de manière très ponctuelle, sur quelques sites du littoral méditerranéen continental, notamment : Presqu'île de Giens (83) et Camargue (13).

Etat de conservation en France

MEDIT	ALPIN
mauvais	sans objet

ETAGE DE VEGETATION	
	NIVAL
3000 m	
	ALPIN
2100 m	
	SUBALPIN
1600 m	
	MONTAGNARD
900 m	
	SUPRA-MEDITERRANEEN
600 m	
	MESO-MEDITERRANEEN
100 m	
	THERMO-MEDITERRANEEN
0 m	

Liens utiles

DOCOB :
www.side.developpement-durable.gouv.fr

Fiches INPN + cahiers d'habitats :
<http://inpn.mnhn.fr>

DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r167.htm>



PHOTO : DOCOB CAMARGUE



PHOTO : HABITATS-NATURELS.FR, CAMARGUE

Facteurs de vulnérabilité

- habitat à répartition réduite et en régression.
- habitat sensible aux incendies.

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- destruction des habitats dunaires : remblaiements, décharges, aménagements touristiques ou portuaires, urbanisation littorale...
- surfréquentation.
- brûlages non contrôlés.

Actions favorables

- maintien dans un bon état de conservation des habitats dunaires.
- mise en défends de certaines zones sensibles dans les sites les plus fréquentés ou en voie d'érosion.
- canalisation des promeneurs.